



**INSTITUT DE DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES
MASTER 1 2023-2024**

TRAVAUX DIRIGÉS DE DROIT DES SÛRETÉS

M. R. AZEVEDO

Maître de conférences à l'Université de Montpellier

Chargé de travaux dirigés : Alaa ABD EL HAFIZ

Séance 6. Le gage

Résoudre les cas pratiques suivants :

CAS PRATIQUE N° 1

Une banque a octroyé divers crédits auprès de différents clients. Afin de sécuriser ces opérations elle s'est fait consentir des sûretés, mais s'inquiète de l'efficacité de l'une d'entre elles.

Le 6 août dernier, Madame Almond a vendu avec réserve de propriété, des stocks d'amandes entières à Madame Croquet, fournisseur officiel de la pâtisserie « Hawecker », réputée pour fabriquer les meilleures brioches aux pralines du pays. Le 1^{er} août, Madame Croquet avait demandé l'octroi d'un crédit à la banque, afin de pouvoir acheter ces stocks d'amandes. La banque lui a accordé le crédit. En contrepartie de ce crédit, un gage avec dépossession a été constitué sur ces amandes (le stock étant confié à une société chargée de les conserver). Ce gage comprenait une clause de substitution pour la même quantité de marchandises équivalentes à celles initialement gagées. Malheureusement, Madame Croquet dépose le bilan et Madame Almond a revendiqué la propriété des amandes. Or les amandes ont été depuis broyées et sont devenues des produits finis, en l'occurrence de la pâte d'amande. ***La banque vient vous consulter, car elle souhaite opposer son droit de gage à Madame Almond revendiquante.***

CAS PRATIQUE N° 2

Clément est en train de réaliser son rêve consistant à devenir agriculteur. Il procède à l'achat d'un terrain agricole en souscrivant un prêt auprès d'une banque, garanti par une hypothèque sur ce terrain. Afin de cultiver son terrain agricole, Clément achète tout le matériel nécessaire auprès du fournisseur européen « Agriplus » spécialisé dans matériel et l'outillage agricole. Il bénéficie d'un paiement mensuel sur dix ans, garanti par le gage du matériel d'équipement acquis. Il est stipulé qu'« à défaut d'exécution du paiement dans les conditions précitées, la société Agriplus deviendra propriétaire du matériel gagé ». Devenir agriculteur n'est finalement pas chose aisée et aujourd'hui, en 2022, soit 4 ans après le début de l'exploitation, Clément est en état de cessation des paiements. Il demande l'ouverture d'une liquidation judiciaire.

La société Agriplus cherche à revendiquer la propriété du matériel agricole, ce à quoi s'oppose la banque qui prétend que le matériel agricole entre dans l'assiette de l'hypothèque en tant qu'immeuble par destination. ***La banque vient vous consulter afin d'avoir votre avis sur son analyse juridique de la situation.***

CAS PRATIQUE N° 3

Une banque a octroyé différents crédits pour sûreté desquels elle s'est fait consentir, ou est sur le point de conclure, certaines garanties.

1) M. Legendridéal qui souhaite créer une société d'installation et de réparation d'ordinateurs a demandé à la banque de lui consentir un prêt de 110 000 euros, ce qu'elle a accepté. M. Legendridéal a affecté en garantie de la créance deux bijoux appartenant à sa belle-mère d'une valeur de 10 000 euros. Un acte sous seing privé a été conclu avec un responsable de la banque qui, à ce jour, n'est toujours pas en possession des bijoux. La belle-mère de M. Legendridéal est fort inquiète, car elle vient d'apprendre que le contrat conclu prévoit que si son gendre ne respecte pas son engagement de rembourser le prêt, la banque deviendra propriétaire des bijoux.

2) Absolument passionné de matériel hi-fi haute définition, M. Méloman vient d'acquérir une chaîne hi-fi d'un montant de 30 000 euros dont il a fait l'acquisition à crédit grâce à la banque. En garantie, la banque a obtenu du meilleur ami de M. Méloman, M. Gentil, le gage de la commode Louis XVI qu'il avait chèrement acquise au début de son mariage avec plus d'un an d'économies du couple. Cependant, cette garantie ayant été jugée insuffisante par la banque, il a régulièrement conclu avec la banque, se méfiant des achats compulsifs de son client, un contrat de gage portant sur son ancienne chaîne d'une valeur de 10 000 euros, qu'il a ensuite revendue à M. Naïf, actuellement en possession de celle-ci.

La banque vient vous consulter afin de s'assurer auprès de vous de l'efficacité de ces sûretés.